



بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

Tout savoir sur Zakatu-I-fitr !

Qu'est-ce-que Zakatu-I-fitr ?

Zakatu-I-fitr est la zakat **obligatoire** que l'on sort à la fin du mois de ramadan. 'Abdallah ibn Umar رضي الله عنهما qui était l'un des compagnons du Prophète صلى الله عليه وسلم ainsi que Abdullah Ibn 'Abbas رضي الله عنه nous rapportent dans des récits authentiques que le Prophète صلى الله عليه وسلم l'a rendue obligatoire.

Pour qui est-elle obligatoire ?

Zakatu-I-fitr est obligatoire pour tout musulman qui en a les moyens, même s'il est pauvre. Du moment qu'il a de quoi se nourrir le jour de la fête, de quoi nourrir sa famille et plus encore, alors il doit sortir Zakatu-I-fitr. **Il est donc possible de voir un pauvre qui prend lui-même Zakatu-I-fitr et qui doit aussi donner Zakatu-I-fitr à son tour.** Du moment qu'il a plus que ce dont il a besoin le jour de la fête, pour lui et sa famille, alors il doit à son tour donner Zakatu-I-fitr même s'il peut la prendre (être bénéficiaire de cette Zakat).

On sort Zakatu-I-fitr pour soi-même et pour toutes personnes que l'on a à charge (hommes et femmes, enfants comme adultes).

Seulement si les personnes que nous avons à charge sont musulmanes, car on ne sort pas Zakatu-I-fitr pour une personne non-musulmane. Par exemple, si nos parents ne sont pas musulmans, on ne sortira pas Zakatu-I-fitr pour eux.

Il est obligatoire au père de donner la zakat pour les personnes qu'il a à charge, soit ses épouses, ses enfants - en ce qui concerne ses fils, ce sera jusqu'à ce qu'ils atteignent la puberté et qu'ils soient capables de travailler ; pour ses filles, cela sera jusqu'à leur mariage - et **ses parents**, s'ils sont pauvres.

NB : Il donnera Zakatu-I-fitr pour ses enfants uniquement si ses enfants sont pauvres, car s'ils ont des biens, Zakatu-I-fitr doit être prise de l'argent des enfants et non du père.

On peut la donner à une association ou une personne physique qui la donnera à d'autres personnes : à condition qu'elle ne soit pas donnée après le jour de la fête et que l'association et les personnes choisies pour cette tâche soient de confiance et respectent la jurisprudence relative à Zakatu-l-fitr.

Il est préférable de donner Zakatu-l-fitr localement, selon Sheykh Zohair Qizan al-Maliki, sans que cela soit obligatoire (on peut donc la donner à l'étranger si on ne trouve pas de pauvre dans notre pays), alors que Sheykh Mahmoud Chabib al-Maliki considère que pour cette question, Zakatu-l-fitr aura le même jugement que Zakat al-maal.

Que doit-on donner pour Zakatu-l-fitr ?

Seulement 9 types de denrées peuvent être donnés :

Le blé

L'orge

Les raisins secs

L'orge nue (sout)

Les dattes

Le riz

Le sorgho (dhourah)

Le mil

Le lait déshydraté (aqit)

Vous devez choisir, parmi ces 9 denrées, la plus répandue dans votre région.

- Quelle quantité ?

Un sā' qui est l'équivalent de 4 mudd. Un mudd est l'équivalent de remplir ses deux mains jointes de nourritures.

C'est pour cela que le poids par aliment varie ; 2 mains remplies de dattes ≠ 2 mains remplies de riz. **Un sa' équivaut à environ 2.8 litres¹.**

¹ Ce chiffre est basé sur la recherche du Sheykh Abd-Allah Althaparro, https://alfouk.files.wordpress.com/2012/08/zakah_alfitr.pdf, page 8-11

Peut-on sortir Zakatu-l-fitr en argent ?

Il y a une divergence. La majorité des écoles sont d'avis que l'on sort Zakatu-l-fitr en nourriture. Dans l'école hanafite, on peut sortir Zakatu-l-fitr en argent.

Chez les malikites, il est détestable de sortir Zakatu-l-fitr en argent (jugement de base), mais Sheykh Zohair Qizan al-Maliki est d'avis que la fatwa devrait être donnée dans le sens de la permission en Occident où le fait de donner en nourriture (comme un sac de blé) peut être moins bénéfique pour le pauvre que de donner de l'argent.

Peu importe l'avis suivi, faites au mieux en fonction de votre contexte, Allah l'acceptera du moment que vous êtes sincères *إن شاء الله*.

Qu'Allah accepte de vous et de nous et nous vous souhaitons une bonne fin de Ramadan et une joyeuse fête de l'Aïd à l'avance !

Comment calculer la valeur que l'on doit donner en argent ?

Si vous décidez de suivre l'avis qui permet de sortir Zakatu-l-fitr en argent, il faudra donner la valeur en argent de la denrée alimentaire choisie (un sā' qui est l'équivalent de 4 mudd).

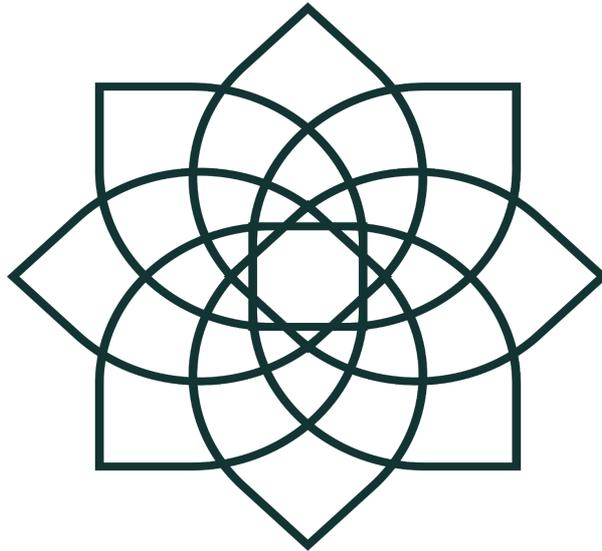
Par exemple, si vous décidez de donner du riz car c'est la denrée la plus répandue dans votre région :

Supposons que le kilogramme de riz coûte 3 euros et que 1kg de Riz = 1 litre + 200 ml, il suffira d'effectuer une règle de trois. L'inconnu étant le poids (et le prix) d'un sa' de riz.

	Riz (1kg)	Un sa' de riz
Poids	1 kg	1 kg * 2.8 l / 1.2 l = 2.33 KG
Volume	1.2 l	2.8 l
Prix	1 kg * 3 euros = 3 euros	2.33 kg * 3 euros = 6.99 euros

Les valeurs utilisées dans cet exemple ne sont là qu'à but explicatif, vous trouverez les valeurs dont vous avez besoin sur internet (en faisant des recherches).

Fraternellement, Âme & Conscience.



Pour devenir donateur mensuel de l'association :

<http://ameconscience.org/donmensuel/>

SUIVEZ-NOUS SUR :

[Twitter](#)

[Instagram](#)

[Facebook](#)

[Youtube](#)